L'ITALIE SES FINANCES, SA RENTE, SES CHEMINS DE FER, SON INDUSTRIE...

Charles Denéchaud







L'ITALIE

SES FINANCES, SA RENTE, SES CHEMINS DE FER

Son Industrie et son Commerce

PAR

M. Ch. DENÉCHAUD

BANQUIER

AUTEUR DE LA SCIENCE DE LA BOURSE

PRIX : 2 FRANCS

PARIS

IMPRIMERIE CH. SCHILLER, 10, FAUBOURG MONTMARTRE

1866

L'ITALIE

SES FINANCES, SA RENTE, SES CHEMINS DE FER

Son Industrie et son Commerce

PAR

M. Ch. DENÉCHAUD

BANQUIER

UTEUR DE LA SCIENCE DE LA BOURSE



PRIX : 2 FRANCS



PARIS

IMPRIMERIE CH. SCHILLER, 10, FAUBOURG MONTMARTRE

—

1866

EXPOSÉ

L'Italie fixe en ce moment les regards des hommes d'Etat et des hommes d'affaires ; les hommes d'Etat suivent avec la plus grande attention la marche de sa régénération politique; les hommes d'affaires se préoccupent de sa situation économique et de l'avenir réservé aux nombreux capitaux français placés dans ce pays.

En écrivant le travail qui va suivre, notre intention n'est pas de nous livrer à l'examen du rôle que l'Italie peut être destinée à jouer comme grande puissance de l'Europe ; ce n'est qu'au point de vue de ses finances et de ses valeurs industrielles que nous voulons l'étudier.

Dans les recherches que nous aurons à faire à cet égard, nous devrons, sans doute, nous livrer à quelques excursions dans le domaine de sa nouvelle organisation politique, civile et commerciale; mais nous ne le ferons qu'avec la plus grande brièveté possible, et seulement pour l'établissement et la clarté de nos démonstrations.

Restreinte à ces limites, la tâche que nous entreprenons n'en est pas moins d'une immense importance. La véritable

situation de l'Italie n'est pour ainsi dire pas connue parmi nous, et les capitaux que nous lui avons déjà confiés, tant pour ses emprunts que pour ses sociétés de crédit et de chemins de fer, dépassent l'énorme somme de deux milliards de francs.

Les intérêts français en Italie sont donc considérables et ne peuvent que s'accroître. Un nombre infini de familles ont échangé leurs épargnes contre des rentes, des actions et des obligations de ce pays; et, pour plusieurs, les produits de ces valeurs forment les principales ressources.

Aujourd'hui, tous ces titres sont dépréciés; une grande partie ne donnent plus aucun intérêt.

Tous les porteurs, se voyant ainsi menacés de perdre leur avoir, sont dans la plus vive anxiété.

Leurs craintes sont-elles fondées?

Doivent-ils, au contraire, ne pas désespérer de l'avenir?

C'est ce que nous allons chercher scrupuleusement et avec impartialité.

Nous espérons trouver la vérité, et nous tâcherons de la démontrer.

NOTIONS GÉNÉRALES

—

L'Italie est une péninsule divisée par la chaîne des Apennins en deux versants, l'un s'inclinant vers l'Adriatique et l'autre vers la Méditerranée. Elle est bornée à l'est et au midi par ces deux mers et au nord, nord-ouest et nord-est par les Alpes. Sa superficie est d'environ 325,000 kilomètres carrés, et ses côtes mesurent 5,200 kilomètres, non compris celles de la Sicile, de la Sardaigne et de l'île d'Elbe.

La Méditerranée et l'Adriatique ayant été au moyen-âge le berceau du commerce, l'Italie, grâce à sa position géographique et à l'importance de ses côtes, en a eu le monopole.

La Méditerranée, en reliant les trois grands continents de l'ancien monde, semble, en effet, avoir été creusée exprès par la nature pour leur servir de communication dans leurs rapports commerciaux; aussi ce magnifique bassin a-t-il été jusqu'au XV[e] siècle — époque de la découverte du cap de Bonne-Espérance par Vasco de Gama — le marché commun pour les peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Dans cette mer où toujours la puissance maritime a do-

miné, la prospérité commerciale s'est souvent déplacée. D'abord fixée aux côtes asiatiques, elle les quitta bientôt pour les bords africains, d'où elle vint ensuite s'établir aux rives italiennes.

Gênes et Venise conservent encore aujourd'hui le souvenir de leur ancienne splendeur.

Tyr fut le premier grand entrepôt du commerce du monde. Carthage et Alexandrie succédèrent à Tyr. Plus tard, les Romains, maîtres de la mer, le transportèrent dans l'ile de Rhodes.

Quand les Arabes fondèrent ce grand empire, dont le siége était Bagdad, le commerce méditerranéen reçut un choc violent; mais les caravanes, habituées aux longs voyages, continuèrent encore à apporter leurs marchandises de l'intérieur de l'Inde et de l'Afrique aux ports de la Méditerranée où les navires romains venaient les chercher.

La destruction de l'empire arabe, les invasions des barbares, la décadence et la chute de Rome, ruinèrent momentanément tout le commerce méditerranéen. Les républiques de Venise, de Gênes, de Florence et de Pise, ne tardèrent pas cependant à secouer le joug de la domination étrangère; et l'Italie, bientôt arrivée à l'apogée de la puissance maritime et commerciale, se couvrit rapidement de splendeur et de richesses.

Venise s'empara du commerce d'Orient par la Syrie, l'Euphrate et le Golfe persique; Gênes, de celui des côtes orientales de la Crimée, de la mer Caspienne et de la Perse. Le monopole du trafic de l'ancien monde fut partagé entre ces deux grandes cités.

Cette prospérité de l'Italie dura environ trois siècles; mais

des guerres de rivalité ayant éclaté entre Gênes et Venise, les Turcs en profitèrent pour envahir l'Europe et infester de pirates la Méditerranée. Le commerce y devint bientôt plein de périls.

D'un autre côté, la découverte, en 1497, d'une route maritime pour les Indes, et, plus tard, celle de l'Amérique, permirent aux Portugais de s'emparer du commerce des mers, de ruiner la marine italienne, et, avec elle, l'Italie.

De cette époque jusqu'à la guerre de 1859, l'Italie, divisée, écrasée sous le poids de nombreuses tyrannies, *abandonnée aux plus profondes superstitions*, sans industrie et sans commerce, n'a vécu que de son passé, passé plein de grandeur, mais dont il ne restait plus pour ainsi dire que des vestiges.

La guerre de 1859, guerre si vaillamment soutenue par la France, a été la rédemption de ce pays. C'est d'elle que sa régénération commence ; c'est par elle qu'il s'est reconstitué en nation ; c'est à elle qu'il devra de redevenir un grand peuple.

RECONSTITUTION DE L'ITALIE.

—

Bien que toute question d'histoire soit en dehors de notre cadre, nous devons, pour l'intelligence de ce qui va suivre, rappeler très-succinctement comment et sur quelles bases l'Italie s'est reconstituée.

Avant 1859, les provinces dont se compose maintenant le royaume d'Italie formaient sept États. Par le traité préliminaire de Villafranca, qui eut lieu à la suite de la victoire de Solferino, le 11 juillet 1859, l'empereur d'Autriche céda la Lombardie à l'empereur des Français, qui la transmit au roi de Sardaigne.

Pendant la lutte qui se poursuivait sur le Mincio, le grand-duché de Toscane, le duché de Parme et de Modène, et les Romagnes se soulevèrent. Des assemblées de députés nommés par le suffrage universel, se réunirent au mois de septembre à Florence, à Parme, à Modène et à Bologne, et ces assemblées votèrent :

1° La déchéance de leurs anciens gouvernements;

2° L'annexion de leurs pays au royaume de Sardaigne.

Ces délibérations furent soumises au vote direct des

populations, et, en mars 1860, elles furent ratifiées par 792,577 voix sur 807,502 votants.

Cette annexion fut acceptée pa Victor-Emmanuel II, les 18 et 22 du même mois.

Par cette annexion, l'ancien royaume de Sardaigne se trouva élevé à 11 millions d'habitants.

A la même époque, quelques tentatives d'insurrection éclatèrent en Sicile, et le 5 mai 1860, l'illustre général Garibaldi, suivi de 1,000 volontaires, s'embarqua à Gênes sur deux bateaux à vapeur marchands et se dirigea sur cette île. Le 11 du même mois, il débarquait à Marsala et déclarait prendre le gouvernement du pays au nom de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

Les événements qui suivirent ce débarquement sont trop connus pour qu'il soit utile de les rappeler. Disons seulement que, le 21 octobre suivant, le peuple de Naples et de Sicile était convoqué pour se prononcer sur la forme de son gouvernement futur.

Par un plébiciste qui réunit 1,726,636 votes favorables contre seulement 12,153 votes contraires, *la formule d'Italie,* une et indivisible, sous le roi Victor-Emmanuel et ses descendants, fut acceptée.

Le même jour la province de l'Ombrie, faisant partie des États du pape, suivait celle des Marches dans sa réunion au nouveau royaume d'Italie.

Un décret royal du 17 décembre acceptait ces nouvelles annexions.

Le 17 mars 1861, un nouveau parlement, élu le 27 janvier précédent, se réunissait à Turin et proclamait le royaume

d'Italie, dont la population s'élevait alors à 21,776,953 habitants.

Moins de trois mois après, le 6 juin suivant, s'éteignait le comte Camille de Cavour, le ministre inspirateur de cette habile et puissante politique qui avait abouti à la réunion de la grande famille italienne, et permis à l'Italie de reprendre sa place parmi les grandes nations européennes.

Ces prémices établies, il n'est pas inutile de dire quelques mots de la constitution politique du nouveau royaume, en nous aidant d'un intéressant travail publié récemment par M. Gaspare Finali, secrétaire général du ministère des finances, et l'un des jeunes hommes les plus éclairés de son pays.

La constitution politique du royaume d'Italie date du 4 *mars* 1848.

Voici ce qu'elle stipule.

Le gouvernement est monarchique et représentatif; la succession est réglée par la loi salique. Le roi est majeur à l'âge de 18 ans. Pendant sa minorité, la régence appartient au plus proche parent mâle, et, à son défaut, à la reine-mère. Au commencement de chaque règne, la liste civile est établie pour toute sa durée par un vote du Parlement.

Le pouvoir législatif se partage entre le roi et deux chambres, le Sénat et la Chambre des députés.

Le pouvoir exécutif appartient au roi ainsi que le commandement suprême des armées. Il déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce; il nomme des ministres responsables *ainsi qu'à tous les emplois de l'État;* il donne sa sanction aux lois, pourvoit à leur exécution et a le droit de faire grâce.

Les deux Chambres sont convoquées chaque année par le roi. Il peut les proroger et même dissoudre celle des députés; mais dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

L'initiative des lois appartient au roi et aux deux Chambres.

La religion catholique est la religion de l'État, mais tous les autres cultes sont libres.

Tous les citoyens sont égaux devant la loi. La liberté individuelle est garantie; le domicile est inviolable; la presse est libre, sans autorisation, timbre ni cautionnement; le droit de réunion est reconnu. Les impôts ne peuvent être établis que par une loi. Chaque citoyen a le droit de pétition aux Chambres.

Les sénateurs sont en nombre illimité et nommés à vie par le roi : ils doivent être âgés de 40 ans au moins. Ils sont choisis parmi les archevêques et les évêques, les députés, les ambassadeurs, les officiers généraux, les préfets, les hommes qui ont illustré leur patrie et les grands propriétaires payant au-delà de 3,000 francs d'impôts directs. Le Sénat est ordinairement composé d'environ 300 membres. Il peut être constitué en haute cour de justice pour les crimes de haute trahison et pour juger les ministres mis en accusation par la Chambre des députés.

La Chambre des députés émane du *corps* des électeurs. Pour être député, il faut être citoyen du royaume, jouir de ses droits civils et politiques, et avoir trente ans accomplis. La durée du mandat est de cinq ans. Ils ne sont pas rétribués. Les fonctionnaires et les employés salariés par l'Etat ne sont

pas éligibles. Le nombre des députés est de 443. Chaque collége électoral se compose de 50,000 électeurs.

Pour être électeur, il faut être citoyen du royaume par naissance ou par naturalisation, savoir lire et écrire et avoir vingt-cinq ans accomplis.

Les électeurs de certaines provinces sont cependant dispensés de savoir lire et écrire. L'électeur doit en outre payer 40 francs d'impôts directs ou payer un certain loyer déterminé selon la province et la population de la commune. La condition du cens n'est pas imposée aux membres des académies, des chambres d'industrie et de commerce, aux professeurs d'arts, de sciences et de lettres, aux décorés d'un ordre national, aux lauréats d'une université, aux agents de change et aux personnes exerçant une profession libérale. Le nombre des électeurs est de 400,000 environ.

Par exception à la règle que nul fonctionnaire ne peut être nommé député, peuvent cependant être élus, dans la limite d'un cinquième des membres de la Chambre, les ministres, les membres du conseil d'État, de la Cour de cassation et des Cours d'appel; les officiers supérieurs de terre et de mer, pourvu qu'ils soient élus hors du district de leur commandement; les membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, de la santé publique, des travaux publics, des mines et les professeurs des universités.

Les 443 députés sont répartis comme suit :

Ancien Piémont...........	72
Lombardie	61
Parme et Modène	22
Romagnes................	20

Marches	**18**
Ombrie	**10**
Toscane	**37**
Napolitain	**144**
Sicile	**48**
Sardaigne	**11**

DE L'ADMINISTRATION

Le roi est inviolable; les ministres sont responsables. Le ministère est composé de dix membres, savoir : le président du conseil, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, le ministre de grâce, de justice et des cultes, le ministre de l'instruction publique, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre des travaux publics et le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Le royaume est partagé en 59 provinces; les provinces en 193 arrondissements, et les arrondissements en 7,720 communes. La province est administrée par un préfet; *l'arrondissement l'était par un sous-préfet, mais ils viennent d'être supprimés*; la commune par un conseil municipal dont le *syndaco* (maire) est nommé par le roi et choisi parmi les membres du conseil.

Pour les élections municipales, le cens est abaissé en raison du nombre d'habitants de la commune, et peut n'être que de 5 francs.

Chaque préfet est assisté d'un conseil de préfecture nommé par le roi.

Chaque province a son conseil provincial et son budget qui est administré par une délégation du conseil provincial.

Le Code Napoléon est en vigueur, bien qu'assez notablement modifié. La justice a la même organisation qu'en France, sauf qu'il y a trois cours de cassation, des tribunaux eccélésiastiques et des juges conciliateurs nommés par le roi et dont les fonctions sont gratuites.

Les délits de presse et les délits politiques sont soumis au jury.

Les journaux quotidiens, hebdomadaires et mensuels publiés en Italie s'élèvent à 365. Le Piémont en a 19, la Lombardie 84, le Napolitain 54, la Toscane 46, l'Emilie 24, la Sicile 21, les Marches et l'Ombrie 17.

Il y en a 60 à Milan, 57 à Turin, 34 à Florence, 33 à Naples, 24 à Gênes et 17 à Palerme.

Les journaux venant de l'étranger en Italie sont au nombre de 640, savoir : 236 anglais, 188 français, 74 suisses, 37 américains, 26 russes, polonais, etc., 21 irlandais, 21 espagnols, 15 portugais, 12 écossais et 10 belges.

L'Italie est catholique, sauf environ 120 mille âmes qui se divisent entre les partisans de Pierre Valdès, le culte grec-uni, le protestantisme et le judaïsme.

Le culte n'est pas rétribué par l'Etat. Les évêchés, les paroisses et les chapitres ont leur propres biens administrés par eux-mêmes. On estime que ces biens dépassent, en valeur, le chiffre de deux milliards de francs. Il y a 233 archevêques et évêques pour 193 arrondissements. Le clergé séculier s'élève à 92,500 membres. D'après la loi du recru-

tement, chaque évêque peut demander l'exemption d'un conscrit par 20,000 habitants de son diocèse.

Les jésuites ont été supprimés, et leurs biens sont passés au domaine de l'Etat ou des communes.

On a également supprimé 2,125 couvents, avec 33,000 religieux et religieuses. Leurs biens sont administrés par l'Etat et servent à leur fournir des pensions.

Il reste encore 1,365 couvents et communautés avec 28,990 individus, non compris les ordres mendiants, qui cesseront avec la vie des religieux et religieuses actuels.

Ces religieux et religieuses composent 84 ordres différents.

En outre de leurs immeubles, le clergé et les ordres religieux possèdent *la plus grande partie du numéraire du pays.*

L'enseignement public en Italie a trois dégrés, savoir : élémentaire, secondaire et supérieur. L'enseignement secondaire est divisé en classique et technique; il est conféré à des lycées et à des gymnases. L'enseignement supérieur appartient aux universités; l'enseignement élémentaire aux écoles communales.

Les dépenses de l'Etat pour l'instruction publique s'élèvent à environ 16 millions par an.

On compte dans le royaume 19 universités, 88 lycées, 250 gymnases, 167 écoles technologiques et 21,957 instituteurs des deux sexes donnant l'instruction à 805,000 élèves.

Les institutions de bienfaisance sont très nombreuses et possèdent d'immenses propriétés. Ces propriétés sont administrées par des congrégations nommées par les conseils municipaux. Leur revenu s'élève à 171 millions de francs.

Au point de vue militaire, le royaume est divisé en sept

départements. Tout citoyen est soumis au recrutement à l'âge de 20 ans. Une partie est appelée sous les drapeaux et l'autre reste dans ses foyers à la disposition du gouvernement pendant cinq ans.

La durée du service de la première catégorie est de onze ans, dont cinq au service actif et six à la réserve.

Le remplacement est admis et les cas d'exemption sont à peu près les mêmes qu'en France.

Le contingent annuel de la première catégorie est de 55,000 hommes, et l'effectif de l'armée d'environ 385,000 hommes, dont 17,000 pour la marine.

Les dépenses de l'armée de terre sont d'environ 250 millions, et celles de la marine, de 75 millions.

Le matériel de la flotte se compose de 110 navires, dont 90 à vapeur et 20 à voiles. Sur les 90 navires à vapeur 17 sont cuirassés.

La *culture littéraire* de l'armée d'Italie est digne d'être mentionnée. Presque tous les officiers connaissent le français, 746 l'allemand, 357 l'anglais, 67 l'espagnol, 47 le hongrois, 32 le polonais, 24 le grec, 19 le russe, 19 le slave, 14 le turc, 11 le portugais, 6 le valaque, 6 le bohême, 4 l'arabe, 2 le hollandais, 2 le servien, 1 le suédois, 1 l'illyrien, 1 l'indien et 1 le persan.

La garde nationale est organisée dans tout le royaume et se compose de 1,997,540 hommes, divisés en 570 bataillons ; 210 de ces bataillons, composés chacun de 600 hommes, sont mobilisés et peuvent fournir à l'armée un contingent de 126,000 hommes.

Tout citoyen payant un cens quelconque et âgé de 18 à 50 ans, est applé au service de la garde nationale.

Maintenant que nous connaissons l'Italie dans son passé et dans ses institutions civiles et politiques, nous allons nous occuper de ses ressources agricoles et commerciales et de sa situation financière et industrielle.

RESSOURCES AGRICOLES

—

Le royaume d'Italie renferme 23,347,683 hectares, dont 4 millions sont occupés par les montagnes, les fleuves et rivières, les villes et les voies de communication. Sa superficie géographique s'élève à 25,213,398 hectares.

Ces 23,300,000 hectares se divisent en 4,789,758 propriétés qui se forment de 10 millions d'hectares de terre arable et de vignes, 800,000 hectares de prairies, 150,000 hectares de rizières, 550,000 hectares d'olivaies, 500,000 hectares de chataigneraies, 3,500,000 hectares de bois, 3,500,000 hectares de pâturages et 4,000,000 d'hectares de marécages et de terrains incultes.

Les produits agricoles annuels sont d'environ 2 milliards 300 millions, tandis qu'ils s'élèvent en Angleterre à 4 milliards 500 millions, et en France à 5 milliards de francs.

Le revenu net pour les propriétaires est évalué en moyenne à 60 fr. par hectare. Ce revenu, capitalisé à 4 0/0, donnerait 33 milliards 750 millions en valeur capitale.

La dette hypothécaire s'élève à 4,694,495,000 fr. L'intérêt n'étant pas limité, certains emprunts ne paient pas

moins de 10 et 12 0/0, même dans les anciennes provinces. En Sardaigne, l'intérêt atteint souvent 25 et 30 0/0.

Dans le Napolitain, le cours régulier est de 15 à 24 0/0. Et comme à ce taux les emprunteurs sont bientôt ruinés, les femmes restent à la glèbe et les hommes prennent le fusil et se joignent à la première bande qui passe.

Cette situation contribue beaucoup plus au brigandage que le souvenir de François II et que les manœuvres de ses partisans.

Un crédit foncier, constitué sur une vaste échelle et destiné à remédier à ce fâcheux état de chose, avait été proposé au Parlement italien ; mais, les fondateurs de cette utile institution étant Français, le projet n'a pu aboutir. Il a été enterré sous une fausse vanité nationale. Nous regrettons de le dire, mais en général le caractère italien manque de de bienveillance pour les étrangers.

L'Italie a seulement 34,344 kilomètres de voies de communication ordinaires pour la Lombardie, Naples et la Sicile, savoir : la Lombardie 25,000 kil.* ; Naples 6,645 kil. et la Sicile 2,699 kil. Le reste manque de routes.

Malgré le mauvais système de propriété et les vices d'exploitation, la Péninsule italienne fournit une production agricole très-considérable et très-variée, qui peut se comparer à celle des pays les plus favorisés. En outre des céréales et des vins qu'elle récolte en abondance, on sait combien l'élève des vers à soie y réussit. Pendant le blocus continental du premier Empire, l'Italie, merveilleusement propre à la culture du coton, fournissait cette matière à presque toute l'Europe, et l'on prépare dans ce moment de vastes exploitations cotonnières. L'Italie possède aussi d'importantes ri-

chesses minérales, le soufre, par exemple, dont elle livre au commerce extérieur pour plus de 30 millions de francs par an.

La production du blé est évaluée en moyenne à 35 millions d'hectolitres par an ; celle du riz, à environ 1,600,000 hectolitres, et celle du maïs, à 18 millions d'hectolitres.

La récolte moyenne du vin s'élève à 26 millions d'hectolitres. Les plus recherchés sont ceux d'Asti, en Piémont, de Montepulciano et de Broglio en Toscane, de Capri et le *lacryma-christi* à Naples, le Syracuse et le Marsala en Sicile.

Les provinces de Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne produisent le meilleur chanvre du monde. L'Italie en exporte pour 20 à 25 millions par an.

Les récoltes des huiles d'olive se montent à 1,600,000 hectolitres. La culture du tabac est libre en Sicile et en Sardaigne. On en cultive aussi dans les provinces d'Ancône, Pesaro, Ombrie, Benevent, et la terre d'Otrante.

Les zones propres à la culture du coton peuvent comprendre deux millions d'hectares. On peut en récolter 450 kilogrammes par hectare. Les frais de production reviennent à environ 200 fr.

L'Italie produit 12 millions de kilogrammes de laine brute ; 1,703,880 kil de miel, 4,523,482 kilogrammes de soie brute d'une valeur de 275 millions. Le travail de la soie occupe dans la Lombardie seule 80,000 femmes et 3,000 métiers.

La production du fromage s'élève à 720,000 kilogrammes, et celle des peaux à 40 millions de kilogrammes, évaluées à 187,500,000 fr.

Le nombre des chevaux, mulets et ânes s'élève à 1 mil-

lion 300,000, les bêtes à cornes, à 3,355,590 ; les chèvres, à 2,700,300 ; les porcs à 3,129,500, et les moutons, à 8 millions 650,000.

L'Italie doit être rangée parmi les contrées agricoles, il y a pour cela une raison dominante, c'est l'absence de combustible minéral, sauf la tourbe dont nous parlerons plus loin. Il faut faire venir le charbon d'Angleterre, le payer par conséquent de 45 à 60 fr. et même davantage, suivant la distance du port d'arrivage, soit huit ou dix fois plus cher que sur le carreau de la mine. Dans ces conditions, il est évident que l'industrie n'a pu prendre une grande extension. Il y a bien le combustible végétal, les forces hydrauliques qui peuvent faire vivre quelques industries spéciales, mais espérer que l'Italie rivalisera pour la grande industrie avec l'Angleterre, la Belgique et la France, ce serait se faire une complète illusion.

Le sol de l'Italie possède une fécondité très-rare, et cette fécondité bien exploitée doit en peu d'années modifier avantageusement la balance économique du pays. Ce qu'il faut pour mettre ces terres en valeur, ce sont des voies de communication, qui permettent d'apporter les produits du fon des campagnes aux centres de consommation.

INDUSTRIE ET COMMERCE

—

Ainsi que nous l'avons dit, l'industrie italienne n'arrivera que difficilement à se placer au premier rang en Europe, et cela faute de posséder des mines de charbon; mais elle mérite cependant déjà d'être mentionnée. A la dernière exposition universelle de Londres, l'Italie venait la troisième pour le nombre d'exposants (2,183) et la quatrième pour le nombre des primes obtenues (630).

Naguère encore la division de la Péninsule italique en plusieurs petits États, dont chacun avait une législation particulière et se trouvait soumis à un régime douanier prohibitif, condamnait ce pays à l'isolement, et, par conséquent, à une immobilité commerciale. A cette condition funeste venait s'ajouter la résistance à tout progrès de la part de gouvernements que leur despotisme obligeait à une outrageuse défiance. En fermant l'accès à tout progrès, ils rendaient inféconds les aspirations d'un des peuples les plus intelligents de l'Europe; ils condamnaient à l'ilotisme les descendants de Galilée, de Volta, de Christophe Colomb,

les rejetons de cette souche glorieuse qui donna aux républiques de Gênes et de Venise l'empire de la Méditerranée et de l'Adriatique et le commerce de l'ancien monde.

Les grands propriétaires, les grands bénéficiaires et les grands tenanciers n'avaient pas d'ailleurs un bien grand intérêt à développer par la concurrence commerciale l'accroissement ou l'écoulement de produits dont ils avaient le monopole, et auxquels ils imposaient des prix arbitraires. Puis l'indivision et l'immobilité de la propriété foncière ne permettaient guère ce travail patient et ingénieux, à l'aide duquel le possesseur d'une étroite superficie accroît incessamment la somme de production.

D'un autre côté, sans le crédit pas d'industrie, et le crédit n'existait pas.

Nous avons déjà dit que l'Italie ne possède pas de houillères; à peine son sol renferme-t-il quelques anthracites et quelques lignites. Ce défaut de combustible fossile pèsera longtemps sur son développement industriel, si elle ne trouve pas le moyen d'y suppléer. Le fer est la première et la base de presque toutes les industries d'un pays. L'Italie possède les plus riches minerais du monde; mais comment les travailler, les transformer en fonte, en fer, en acier si le combustible manque?

La tourbe peut-elle être *ce moyen*? On le pense. Déjà on l'emploie dans plusieurs contrées. Mêlée au charbon de bois, elle devient un agent calorique très-puissant.

Eh bien! la tourbe existe dans toutes les provinces de l'Italie sous forme de gisements immenses. Il y en a en Piémont, en Lombardie, en Sardaigne, dans l'Emilie, dans les Romagnes, dans le Napolitain et dans la Toscane. Espérons

que ce combustible rendra à l'Italie tous les services dont elle a besoin et qu'elle en attend!

L'industrie *sidérurgique* est donc encore en enfance en Italie. On n'y produit point ou presque point de fer. Cependant ce n'est pas le minerai qui fait défaut, car il abonde en Lombardie et en Toscane. L'île d'Elbe en renferme assez pour approvisionner l'Europe.

Le tableau suivant démontrera toute l'infériorité de l'Italie sous le rapport de la production du fer et de l'acier.

PRODUCTION ANNUELLE.

Angleterre.................	3,700,000	tonnes.
États-Unis d'Amérique.....	1,350,000	»
France	1,050,000	»
Prusse	526,000	»
Zollverein................	510,000	»
Autriche..................	360,000	»
Belgique..................	320,000	»
Suède et Norwége.........	220,000	»
Russie....................	65,000	»
Espagne..................	50,000	»
Italie.....................	30,000	»

Cependant la consommation actuelle du fer en Italie est de 180,000 tonnes et elle ne peut qu'augmenter par suite de l'accroissement du réseau des chemins de fer et des autres besoins du pays.

Cet état de chose mérite l'attention des capitalistes italiens, comme celle des étrangers; car il est évident qu'une exploitation métallurgique en Italie, bien entendue, produirait d'immenses bénéfices.

La situation commerciale de l'Italie n'est guère meilleure que sa situation industrielle. Son commerce international, pour 22 millions d'habitants ne s'élève encore qu'à environ 1 milliard 500 millions, tandis que celui de la Belgique, peuplée seulement de 4 millions d'âmes, est beaucoup supérieur.

Et ce qui n'est pas moins déplorable pour l'Italie, c'est que ses importations dépassent ses exportations de près de 250 millions, ce qui fait qu'avec les intérêts de sa dette, de ses actions et obligations de chemins de fer, etc., elle se trouve condamnée à une exportation annuelle de numéraire d'au moins 400 millions de francs.

Cette situation constitue pour l'Italie un péril qu'il serait inutile de dissimuler, et il y a évidemment urgence d'y porter remède.

Il est à remarquer que parmi les marchandises importées, il en est un assez grand nombre qui devraient, au contraire, onner lieu à une exportation considérable.

Nous en citerons quelques-unes :

IMPORTATIONS.

Soieries ouvrées............ fr.	165	millions.
Cotons........................	100	»
Céréales......................	98	»
Laines, crins, etc..............	65	»
Sucres........................	65	»
Métaux, etc., etc...............	55	»

Ainsi l'Italie, pays essentiellement producteur de la soie, ne sait pas la travailler, et doit en importer pour 165 millions. Ne devrait-elle pas, au contraire, avoir pour ainsi dire

le monopole de cette industrie? Sully et Colbert qui en ont enrichi la France, où elle n'a cependant pu se développer que sous un régime de serre-chaude, ne sont-ils pas allés la chercher dans la Péninsule?

L'Italie doit aussi importer pour plus de 100 millions de coton, elle qui devrait imposer ses conditions pour ce produit !

Mais, chose non moins étrange, l'Italie importe pour 65 millions de céréales, elle dont la fertilité du sol ne saurait être comparée qu'à celle de l'Égypte !

Le sucre donne également lieu à une importation de 65 millions. Cependant s'il y a un pays au monde qui se prête à l'industrie sucrière, c'est l'Italie. Ses plaines comptent jusqu'à trois ou quatre mètres de terre végétale, régorgeant d'humus. Il n'y a pas de terre en Europe plus favorable à la culture de la betterave, et cette racine donne non-seulement le sucre et l'alcool, mais la feuille et la pulpe conviennent admirablement à l'engraissement du bétail. Encore une belle industrie à fonder !

L'Italie importe aussi des laines. Il y a un proverbe qui dit : Il doit y avoir dans un pays autant de brebis que d'hommes. Il paraît que l'Italie ne le connaît pas, car elle ne possède que 3,500,000 moutons; et encore ses troupeaux ne donnent-ils qu'un produit défectueux. Les Anglais retirent de 40 millions de brebis 94 millions de kilogrammes de laine ; en Italie, chaque mouton n'en donne pas un kilo, et de là une grande infériorité dans toutes les branches manufacturières qui ont la laine pour base.

L'Italie importe pour 55 millions de métaux, alors qu'elle est le pays le plus riche de l'Europe en minéraux de toute

sorte, et notamment en minerai de fer, de plomb et de cuivre.

Enfin, l'Italie importe encore divers autres produits desquels elle ne devrait pas non plus être tributaire de l'étranger. Il y a là un réel danger pour son avenir, et elle doit s'empresser d'y pourvoir.

Il faut toutefois reconnaître que le développement industriel et commercial en Italie a un puissant obstacle à surmonter, l'*usure* qui depuis si longtemps ronge ce beau pays.

Il ne rentre pas dans notre cadre de discuter s'il n'y aurait pas une différence à établir entre les métaux précieux, valeur de circulation, et les métaux précieux marchandises; nous constaterons seulement le prix de l'argent en Italie.

Nous avons déjà dit que le propriétaire foncier devait souvent payer un intérêt de 10 à 15 0/0; l'industrie et le commerce sont soumis à des conditions encore beaucoup plus onéreuses.

En général, le taux de l'escompte chez les banquiers varie de 1 à 3 0/0 par mois, soit de 12 à 36 0/0 par an, non compris le change de place, qui s'élève souvent jusqu'à 2 0/0.

Nous savons bien que la Banque nationale d'Italie n'exige pas ce taux usuraire; mais, de même que la Banque de France, cet établissement n'existe pas pour l'industriel et le commerçant. Il faut une troisième signature, celle du banquier, et celle-là ne s'obtient en Italie qu'à prix d'or.

Quant à l'usurier dans l'acception de ce mot, l'intérêt qu'il prend n'est jamais au-dessous de 100 0/0.

Comment l'industrie et le commerce pourraient-ils prospérer, soumis à de pareilles charges?

La liberté du taux de l'intérêt a donc aussi ses dangers, et l'Italie en fait la dure épreuve.

Mais que le capital diminue ses ruineuses exigences, et ce pays pourra se couvrir d'usines, où se fabriqueront la soie, le fer, le drap, etc., et son commerce international finira par s'équilibrer.

Quelques chiffres démontreront mieux que tout ce que nous pourrions dire l'infériorité de l'Italie au point de vue manufacturier et commercial.

Voici un état de la valeur annuelle de ses produits manufacturés et du chiffre de son commerce par comparaison avec ceux de l'Angleterre et de la France :

Angleterre.............	26	milliards de francs.
France.................	15	id.
Italie..................	5	id.

Ces chiffres ne sont que trop tristement éloquents.

En ne prenant que le mouvement du commerce international des principales nations, nous constaterons d'une manière plus évidente encore cet état d'infériorité :

Etats.	Importations.	Exportations.	Totaux.
Angleterre..	4.300.000.000	3.800.000.000	8.100.000.000
France......	2.350.000.000	2.850.000.000	5.200.000.000
Zollverein...	1.400.000.000	1.400.000.000	2.800.000.000
Italie.......	850.000.000	600.000.000	1.450.000.000
Hollande....	620.000.000	500.000.000	1.120.000.000
Russie......	600.000.000	600.000.000	1.200.000.000
Turquie.....	600.000.000	600.000.000	1.200.000.000
Autriche....	570.000.000	760.000.000	1.330.000.000

Etats.	Importations.	Exportations.	Totaux.
—	—	—	—
Belgique....	450.000.000	410.000.000	860.000.000
Espagne	370.000.000	250.000.000	620.000.000
Suisse	300.000.000	400.000.000	700.000.000
Portugal....	100.000.000	100.000.000	200.000.000

Ces chiffres donnent par habitant un mouvement commercial annuel de :

Hollande..............fr.	321
Angleterre	283
Suisse	250
France..................	200
Belgique	182
Italie	91
Zollverein...............	84
Portugal................	54
Espagne	39
Autriche................	38
Turquie.................	30
Russie	19

Maintenant que nous avons fait sommairement connaître l'Italie au point de vue politique, civil, industriel et commercial, nous allons l'étudier sous le rapport de ses finances, de ses chemins de fer et de ses diverses valeurs de Bourse, objet principal de ce travail.

LA DETTE D'ITALIE

—

La véritable situation de la dette italienne est peu connue en France. Ce ne sont pourtant pas les publications qui ont manqué; mais presque toutes se basent sur des chiffres complètement erronés. Les journaux financiers, plus ou moins bienveillants, ne sont guère plus exacts à cet égard. Il y a cependant un grand intérêt à connaître la vérité.

Nous qui n'aimons pas à raisonner sur des hypothèses quand il s'agit de chiffres, nous allons établir l'état exact de cette dette, en suivant l'ordre suivant :

1° Dette non inscrite au Grand-Livre ;

2° Dette inscrite au Grand-Livre ;

3° Dette consolidée.

DETTE NON INSCRITE.

Nature.	Capital.	Intérêts.
Dette remboursable 3 0/0 pour l'ancien papier-monnaie de Sardaigne....................	318.876 62	9.566 »
Emprunt de Saint-Pierre d'Arena.....................	90.000 »	4.500 »
A reporter......	408.876 62	14.066 30

Nature.	Capital.	Intérêts.
Report.....	408.876 62	14.066 30
Consolidé nominatif 5 0/0 des Romagnes..................	28.919.550 40	1.445.977 52
Débit infructif du mont-de-piété lombard...............	100.000 »	» »
Débits divers modenais.....	110.566 97	3.828 82
Débit perpétuel au nom de corps moraux de Sicile.......	28.222.768 40	1.411.138 42
Dette perpétuelle des communes de Sicile..............	22.000.000 »	1.100.000 »
Totaux...	79.761.762 39	3.975.011 06

DETTE INSCRITE.

Nature.	Capital.	Intérêts.
Dette feudale 5 0/0 de Sardaigne....................fr.	6.557.147 20	327.857 36
Dette feudale, obligations.....	1.090.000 »	54.500 »
Emprunt Hambro 1851.......	86.526.500 »	4.310.347 69
— 4 0/0 Sardaigne 1834	8.431.000 »	326.100 »
— — 1849	15.414.000 »	612.020 »
— 1851	14.540.000 »	577.500 »
Dette Saint-Pierre d'Arena....	570,000 »	28.500 »
Dette 3 0/0 Sardaigne, 1855...	45.670.859 72	1.365.401 74
Emprunt de Francfort 1860...	1.304.948 57	39.148 46
Obligations toscanes de 1849..	13.899.480 »	694.974 »
Dette 5 0/0 toscane...........	10.080.000 »	504.000 »
— 3 0/0 —	6.285.826 67	188.574 80
— 5 0/0 —	48.540.834 »	2.427.367 »
A reporter.......	258.910.596 16	11.456.291 05

Nature.	Capital.	Intérêts.
Report..........	258.910.596 16	11.456.291 05
Dette Mont Napoléon.........	30.000 »	1.500 »
— 5 0/0 lombarde.........	32.419.235 60	1.620.961 78
— 3 0/0 modène..........	465.446 »	13.963 38
— 5 0/0 —	425.625 »	21.281 25
— 5 0/0 de Parme.........	2.630.349 40	131.517 47
— des Romagnes..........	1.000.000 »	47.250 »
Totaux..fr.	295.881.652 16	13.292.764 93

DETTE CONSOLIDÉE.

Nature.	Capital.	Intérêts.
3 0/0.................fr.	205.142.002 67	6.155.760 08
5 0/0....................	4.279.625.500 »	213.981.275 »
Totaux...fr.	4.484.767.502 67	220.137.035 08

RÉCAPITULATION DE LA DETTE.

Nature.	Capital.	Intérêts.
Dette non inscrite......fr.	79.761.762 39	3.975.011 06
Dette inscrite............	295.881.652 16	13.292.764 93
Dette consolidée.........	4.484.767.502 67	220.137.035 08
Totaux...fr.	4.860.410.917 22	237.404.811 07

Voilà donc le chiffre réel de la dette d'Italie, 4,860,410,917 fr. 22 c. en capital et 237,404,811 fr. 07 c. pour intérêts. Ce chiffre est-il aussi effrayant qu'on ne cesse

de le dire? Ce gouffre (style pessimiste) est-il donc si profond qu'on ne puisse le regarder sans frémir et qu'il faille parler de banqueroute et désespérer de l'avenir?

Nous ne le pensons pas, et nous espérons établir, en traitant du budget, que notre opinion est fondée.

La dette des 31 Etats européens se monte à plus de 55 milliards; l'Italie n'en représente pas encore la onzième partie. Celle d'Angleterre est de 20 milliards, celle de la France est de 11 milliards, et celle de l'Autriche est de près de 7 milliards.

Mais un tableau de la dette par habitant pour les sept principaux Etats de l'Europe nous permettra de mieux nous rendre compte de la véritable situation de l'Italie.

Etats	Capital par habitant	Intérêts par habitant
—	—	—
Angleterre	686.75	20.60
France	293.35	16.40
Italie	220.90	10.70
Autriche	182.40	8.92
Espagne	173.60	7.40
Prusse	55.60	3.30
Russie	48.15	3.05

Ainsi qu'on le voit par ce tableau, la dette anglaise est supérieure à l'italienne de 465 fr. 85 c. par habitant, et celle de France, de 72 fr. 45 c.

En considérant les événements que l'Italie vient de traverser, les charges de toute nature qui lui ont été léguées par des gouvernements despotiques et dont les finances ne subissaient aucun contrôle, on ne peut s'empêcher de cons-

tater que la dette italienne ne soit encore loin de dépasser les proportions normales qui lui sont naturellement assignées par le passé et par l'importance de l'avenir du pays.

Ce n'est pas par sa dette que l'Italie souffre le plus, car 237 millions d'intérêts annuels ne sont pas au-dessus des forces d'un peuple de 22 millions d'âmes, mais bien du fâcheux état de son industrie et de son commerce. Nous allons, d'ailleurs, indiquer, à propos du budget, les immenses ressources nationales qui garantissent surabondamment la dette italienne.

BUDGET ITALIEN.

—

Les principes généraux de l'administration des finances italiennes sont établis par une loi du 13 novembre 1859. Le ministre des finances dresse chaque année le projet général du budget des recettes et des dépenses de l'Etat. A cet effet, chacun des autres ministres lui remet le projet du budget particulier de son département. En cas de déficit dans l'actif, le ministre des finances doit, lors de la présentation de son projet aux Chambres, proposer les moyens d'y faire face. Toute dépense extraordinaire dépassant la somme de 30,000 fr. doit être préalablement approuvée par une loi spéciale. Il est défendu aux ministres d'opérer des virements de titre à titre, ni de chapitre à chapitre. La clôture des comptes de l'année financière est différée jusqu'au mois de juin de l'année suivante, afin de permettre d'opérer dans ce délai toutes les recettes et de solder toutes les dépenses.

Le ministre des finances tient le Grand-Livre. Les fonds sont versés au Trésor. Tout agent comptable doit fournir un cautionnement.

Les crédits ne peuvent être ouverts ou augmentés que par une loi. Dans les cas d'urgence et lorsque les Chambres ne siégent pas, les allocations ou augmentations sont autorisées par décret royal. La ratification doit en être demandée à la prochaine réunion du Parlement.

Le paiement des dépenses se fait sur mandat délivré du ministère au budget duquel elles sont inscrites. Les mandats doivent être enregistrés par la Cour des comptes et visés par le ministère des finances avant d'être payés.

Dans les deux mois qui suivent la clôture de chaque exercice, le ministre des finances doit présenter un projet de loi pour le règlement définitif dudit exercice. Ce projet doit être accompagné d'un rapport de la Cour des comptes.

La régularité la plus parfaite sert donc de base au mouvement des finances italiennes, et la Cour des comptes exerce un contrôle préventif sur les recettes et sur les dépenses de l'Etat. C'est elle qui est également chargée de liquider les pensions et de reconnaître la régularité des décrets du pouvoir exécutif. Les conseillers de cette Cour sont inamovibles.

Passons à l'examen du budget.

On peut résumer les impôts du royaume dans les neuf catégories suivantes :

1° Impôts sur la richesse foncière ;

2° Impôts sur la richesse mobilière ;

3° Droits d'enregistrement, de timbre et sur les successions ;

4° Impôts de consommation ;

5° Droits de douane et de navigation ;

6° Impôts sur le sel, le tabac et la poudre ;

7° Taxe des lettres et des dépêches télégraphiques;

8° Revenus des domaines de l'Etat et taxe sur les chemins de fer;

9° Impôts et revenus non classifiés.

Les recettes peuvent s'élever en moyenne aux chiffres suivants :

Contributions foncières	135.000.000
Douanes et droits de navigation	75.000.000
Sel	40.000.000
Tabac	85.000.000
Poudres	1.500.000
Droits de consommation	27.000.000
Enregistrement et hypothèques	50.000.000
Timbre	25.000.000
Loterie	60.000.000
Revenu des biens domaniaux	20.000.000
Télégraphes	3.000.000
Postes	20.000.000
Taxes judiciaires	3.500.000
Revenu sur les traitements	5.000.000
Recettes d'ordre	4.000.000
Diverses	96.000.000
Total	650.000.000

A ces recettes, le nouveau ministre des finances propose d'ajouter quatre nouveaux éléments de produits, savoir :

1° Impôt foncier	115.000.000
2° Droit sur les vins	40.000.000
3° Droit sur les huiles et farines	35.000.000
4° Timbre et enregistrement	20.000.000
Total général des recettes	860.000.000

Voici les dépenses :

Ministère des finances		390.000.000
—	de la guerre	233.000.000
—	des travaux publics	110.000.000
—	de l'intérieur	64.000.000
—	de la marine	62.000.000
—	de la justice	30.000.000
—	de l'instruction publique	16.000.000
—	de l'agriculture et du commerce	6.000.000
—	des affaires étrangères	4.000.000
	Total	915.000.000
D'autre part, le ministre propose une réduction sur les budgets de la guerre et de la marine de		55.000.000
Reste pour total de dépenses		860.000.000

D'après ces données, le budget du royaume se balancerait donc en équilibre par le chiffre de 860 millions de francs.

Il convient toutefois de faire remarquer que les nouveaux éléments de recettes demandés par le ministre ne devant entrer en ligne de compte que vers la fin de cette année, il en résulte un déficit, pour l'exercice courant, d'environ 200 millions de francs.

Ce déficit sera couvert de la manière suivante :

1° 110 millions espèces dans les caisse du Trésor;

2° 50 millions à recevoir sur la vente des chemins de l'Etat;

3° 50 millions de bons du Trésor.

Il n'y aura donc pas lieu à un nouvel emprunt, ainsi que

la malveillance ne cesse de le répéter, à moins toutefois de dépenses imprévues qui pourraient résulter d'une déclaration de guerre.

Dans ie budget que nous venons de faire connaître, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'importance des dépenses du ministère de la guerre. En admettant la réduction proposée par le ministre, ce chiffre resterait encore à environ 220 millions, et cette somme nous paraît exagérée, eu égard surtout à la situation économique présente de l'Italie.

Voici la proportion des dépenses de l'armée par habitant dans les principaux royaume d'Europe :

Pays.	Dépense par habitant.
—	—
Angleterre..................... fr.	13 70
France	9 98
Italie...........................	9 10
Espagne........................	8 15
Autriche........................	8 »
Prusse..........................	7 60
Russsie	6 05

Comme on le voit, l'Italie occupe le troisième rang pour cet ordre de dépenses, bien que n'ayant aucune colonie.

Quant à l'ensemble du budget, le chiffre de 860 millions n'a rien qui doive effrayer. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un pays se composant de 22 millions d'âmes. Une comparaison des dépenses qu'il impose par habitant avec celles payées dans les autres Etats justifiera ce que nous avançons, et prouvera combien sont exagérées les critiques que l'on entend chaque jour à cet égard.

Les dépenses par habitant sont :

En Angleterre de............... fr.	61 64
En France de.....................	52 45
En Espagne de....................	45 55
En Italie de......................	39 10
En Autriche de...................	27 65
En Prusse de.....................	27 60
En Russie de.....................	15 45

L'Italie ne se trouve donc qu'au quatrième rang pour les dépenses des États par rapport à leur population, et ses ressources sont de beaucoup supérieures à celles de l'Espagne, qui occupe le troisième.

Disons quelques mots de ses ressources :

La principale ressource du royaume d'Italie résulte du passage au domaine de l'État des biens appartenant aux corporations religieuses, ainsi qu'on l'a fait autrefois en France et dernièrement en Espagne.

La valeur de ces biens dépasse deux milliards de francs.

Une loi à cet effet a déjà été présentée aux Chambres. Elle supprime :

1° Les chapitres des églises collégiales ;

2° Les abbayes ;

3° Les bénéfices auxquels n'est pas joint charge d'âmes ;

4° Les églises *ricetizié* ;

5° Les chapellenies laïcales ;

6° Les confréries ;

7° Les patrimoines ecclésiastiques.

L'Italie peut aussi, tout en contribuant à l'accroissement des richesses du pays, transformer au profit du Trésor une

grande partie des propriétés des corps moraux dont le revenu ne s'élève pas à moins de 171 millions. Sur ce revenu, 100 millions proviennent d'immeubles valant plus de 3 milliards 500 millions.

Enfin, l'Italie possède encore pour 5 à 600 millions de biens domaniaux, sur lesquels elle n'a reçu qu'une avance de 150 millions, et un reliquat de 200 millions sur la vente de ses chemins de fer.

Nous savons bien qu'il faut du temps pour réaliser avantageusement les immenses propriétés dont nous venons de parler; mais les besoins de l'Etat ne peuvent aussi se produire que successivement.

La situation financière de l'Italie ne doit donc causer aucune inquiétude. La sécurité que ce royaume offre à ses créanciers est incontestable et complète. D'ailleurs, le peuple italien a déjà prouvé qu'il sait faire de nobles sacrifices. On n'a pas oublié l'avance des impôts faite l'année dernière par la nation entière, et nous avons dans ce moment même une souscription nationale pour amoindrir sa dette. La dépréciation qui pèse sur sa Rente n'est donc nullement justifiée. L'Italie a passé ses mauvais jours. Son crédit public ne saurait tarder à se raffermir,

Mais si la Rente italienne nous paraît injustement dépréciée, si nous avons une entière confiance dans son avenir, il n'en est pas de même pour les autres valeurs mobilières de ce pays, ainsi qu'on va le voir dans l'examen qui va suivre de ses Compagnies de chemins de fer et de ses Sociétés de crédit.

DES CHEMINS DE FER ITALIENS

—

Les chemins de fer concédés forment une longueur d'environ 6,700 kilomètres, dont 3,450 sont en exploitation. La construction est assez avancée sur les 3,250 kilomètres restants.

Jusqu'en 1864, les chemins de fer italiens étaient divisés entre plusieurs Sociétés; mais au mois de juin de cette même année, M. Minghetti, alors président du conseil et ministre des finances, conçut le projet de les réunir en quatre groupes sous les dénomminations suivantes :

Haute-Italie ou Lombards;

Italie méridionale ou Méridionaux ;

Romains;

Calabro-Siciliens ou Victor-Emmanuel.

Dans cette combinaison n'étaient pas comprises : la Compagnie sarde, la Compagnie de Savone, ni quelques autres petites concessions faites à des Sociétés particulières.

En outre des fusions destinées à composer ces quatre groupes, il était accordé quelques nouvelles concessions

pour être exploitées avec garantie du remboursement des dépenses, et la Compagnie des Romains s'engageait éventuellement à absorber la ligne de Savone, moyennant 50 0/0 du produit brut de cette ligne et une garantie de 9,000 fr. par kilomètre. De plus, les chemins de fer de l'État étaient vendus au réseau de la Haute-Italie ou des Lombards.

Nous allons étudier la situation de chacun de ces groupes formant aujourd'hui quatre grandes Compagnies, en suivant l'ordre que nous venons d'établir et en ne donnant à chaque Société que le titre sous lequel elle est connue en France.

COMPAGNIE DES LOMBARDS.

Le réseau de la Compagnie des Lombards se compose de :

1° Lignes en Autriche....................	1,871 kilom.
2° Lignes en Vénétie....................	422 —
3° Concessions italiennes................	790 —
4° Lignes achetées du gouvernement italien.	706 —
Total..........	3,789 kilom.

La durée de ces concessions est de 99 ans.

Ce vaste réseau est en exploitation, sauf seulement 170 kilomètres qui doivent être terminés en 1868.

D'après les rapports de la Compagnie et diverses publications qui ont eu lieu à ce sujet, les dépenses de construction et d'achat de ces 3,789 kilomètres doivent être évaluées en chiffres ronds à........................Fr. 1.170.000.000

Auxquels il convient d'ajouter la subvention promise par la Compagnie pour le passage des Alpes helvétiques, soit 10.000.000

Total du prix de revient.....Fr. 1.180.000.000

Pour former ce capital la Compagnie a émis :

1° 750,000 actions de 500 fr. chacune, soit fr.	375.000.000
2° 1,878,000 obligations, qui ont produit...	474.000.000
Pour compléter son capital, la Compagnie devra encore émettre environ 1,500,000 obligations, donnant au cours actuel...........	331.000.000
Total égal au prix de revient ......Fr.	1.180.000.000

La Compagnie aura donc 750,000 actions et environ 3,378,000 obligations.

Nous n'avons pas tenu compte, dans ces appréciations, des bons temporaires que la Société a dernièrement émis. Cette opération n'est, en effet, que transitoire, et ces bons devront être remplacés à échéance par des obligations.

Cette situation établie, voyons quels pourront être les bénéfices de la Compagnie.

En prenant pour base les produits nets annuels des lignes en exploitation, nous aurons les résultats suivants :

1° Bénéfices nets annuels des lignes exploitées jusqu'à 1865.....................................Fr.	40.735.000
2° Bénéfices nets probables sur 417 kilomètres	6.425.000
3° Bénéfices nets sur les lignes achetées de l'État italien.................................	15.000.000
Total....Fr.,	62.160.000
Pour tenir compte de toute éventualité favorable, nous admettrons que l'exploitation entière du réseau augmente les produits, et que les bénéfices nets soient élevés de 5 0/0 par an, soit..	3.108.000
Total général des bénéfices nets......Fr.	65.268.000

Nous pouvons maintenant nous rendre compte du revenu

que les actions sont appelées à donner en faisant l'application de ces bénéfices.

L'intérêt et l'amortissement des obligations reviennent à 15 fr. 85 par obligation, auxquels il faut ajouter l'impôt dont ces titres sont frappés en France, ce qui porte cette dépense à environ 16 fr. 20 c.

Or, 3,378,000 obligations, à 16 fr. 20 c. par obligation, nécessitent un prélèvement annuel de.........Fr.	54.723,600
A ajouter pour amortissement des actions 2/10 0/0, soit..................................	750.000
Total....Fr.	55.473.600

En retranchant cette somme des bénéfices annuels que nous venons d'établir à .... 65,268,000 francs.

Il restera à distribuer aux actions. 9,794,400 —
ce qui, pour 750,000 titres, donne un revenu d'un peu moins de 13 fr. 06 c. par action, soit 2 61 1/5 0/0.

Notre but dans cette étude des Chemins de fer italens n'étant que de rechercher le plus exactement possible la vérité, nous ne ferons suivre ces chiffres d'aucune observation. C'est au lecteur qu'il appartient de les apprécier.

COMPAGNIE DES MÉRIDIONAUX.

Le réseau de la Compagnie des Méridionaux se compose de 1,746 kilomètres, dont 800 environ sont livrés à l'exploitation.

La durée des concessions est de 99 ans

Les dépenses de construction du réseau sont évaluées à 400 millions de francs.

Le capital se compose de :

1º 200,000 actions de 500 fr. chacune...fr.	100.000.000
2º Subvention de l'Etat en biens domaniaux et travaux..................................	20.000.000
3º Capital réalisé en obligations..........	115.000.000
4º Capital à réaliser.....................	155.000.000
5º Produits d'un fonds de réserve.........	10.000.000
Total égal au prix de revient....fr.	400.000.000

Les recettes brutes de la Compagnie, eu égard aux garanties de l'État qui lui sont accordées, peuvent être évaluées :

1º Sur 147 kilom. en Lombardie, à fr. 20,000 par kilomètre, soit........................	2.940.000
2º Sur 1,599 kilomètres, à fr. 29,000 par kilomètre, soit	46.371.000
Total des recettes.....fr.	49.311.600

La dépense annuelle peut être estimée à :

1º Frais d'exploitation, 10,000 fr. par kil. fr.	17.460.000
2º Charge annuelle des obligations émises.	7.534.000
3º Charge de 968,200 obligations à émettre pour réaliser au cours de ce jour les 155 millions qui sont nécessaires pour compléter le capital...................................	15.685.000
4º Pour achat de la ligne de Bologne à Ancône..................................	3.680.000
5º Amortisssement des actions 2/10 par an.	200.000
Total des dépenses.....fr.	44.559.000

Or, les recettes étant de...............fr.	49.311.000
Et les dépenses, de......................	44.559.000
Il restera un bénéfice net de.....fr.	4.752.000

lesquels répartis entre 200,000 actions, donneront fr. 23 76 par action, soit à 75 0/0.

Nous devons ajouter qu'il ne nous paraît pas suffisamment démontré que le capital de 400 millions soit suffisant; il pourrait bien se produire quelque déboire à cet égard. Les frais d'exploitation pourraient bien aussi dépasser 10,000 fr. par kilomètre.

Cette Compagnie se trouverait certainement dans de meilleures conditions, si M. Bastoggi, ancien ministre, n'en eût pas été tout à la fois le concessionnaire, le président du conseil de surveillance et l'entrepreneur général, ainsi que l'a constaté une enquête parlementaire de triste mémoire.

COMPAGNIE DES ROMAINS

Le réseau de la Compagnie des Romains se compose de 2,061 kilomètres, dont 1,326 kilomètres sont en exploitation, 300 presque entièrement construits et le reste en voie de construction,

La durée des concessions est de 99 ans.

Le capital-actions de la Compagnie se divise comme suit :

1° 170,000 actions romaines...........fr.	76.000.000
2° 80,000 actions livournaises............	33.600.000
3° 10,000 actions toscanes................	8.400.000
Total actions.....fr.	118.000.000

Le capital privilégié se compose de :

1° 22,000 actions romaines privilégiées. fr.	9.000.000
2° 452,000 obligations romaines	117.000.000
3° 48,000 — toscanes	18.000.000
4° 89,100 — des Maremmes	33.000.000
5° 365,575 — diverses	91.000.000
6° 1,337,000 — à émettre au cours du jour	178.000.000
Total du capital social.... fr.	564.000.000

Les recettes brutes du réseau sont estimées à environ 12,500 francs par kilomètre.... fr.	25.762.500
A ajouter :	
1° Une subvention de 13,250 fr. par kilomètre, accordée par le gouvernement italien sur 1,746 kilomètres	23.571.000
2° Une subvention pontificale de	3.206.000
Total des recettes..... fr.	52.539.500
A déduire les frais d'exploitation qu'il faut calculer à au moins 8,000 fr. par kilomètre.	16.488.000
Reste pour bénéfices nets... fr.	36.051.500

Les bénéfices nets de cette Compagnie peuvent donc être évalués à 36,051,500 francs.

D'un autre côté, le service des actions trentenaires et des obligations émises et à émettre, exigera une dépense annuelle de 37,446,100 francs.

Il en résulte qu'il y aura un déficit sur ce service de 1,394,600 francs.

Il n'est donc pas surprenant que l'on n'espère aucun

intérêt sur les actions et que l'on ait déjà cessé de les payer.

La situation déplorable dans laquelle se trouve cette Compagnie est due principalement, nous avons le regret de devoir le dire, à la coupable incurie de son conseil d'administration. Dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires de 1864, ce conseil expliquait sa ruineuse gestion par le naïf aveu suivant : *La construction des lignes*, dit-il, *est si mauvaise et le service si défectueux, que les voyageurs et les commerçants ont abandonné le chemin de fer pour revenir à leurs anciennes habitudes.*

Il serait vraiment superflu d'ajouter un seul mot.

COMPAGNIE DU VICTOR-EMMANUEL

Le réseau de la Compagnie du Victor-Emmanuel se compose des lignes suivantes :

1º Lignes en France......................	118 kilom.
2º Lignes en Calabre....................	771 —
3º Lignes en Sicile......................	530 —
Total.....	1.419 kilom.

La durée des concessions est de 99 ans.

Le capital social est formé comme suit :

1º 200,000 actions de 500 francs........fr.	100.000.000
2º 98,412 obligations émises à 265 fr. chaque	26.079.180
3º 200,000 obligations émises à 223 fr. 75..	44.750.000
4º 365,000 obligations à émettre, calculées au cours actuel..........................	49.170.820
Total.....fr.	220.000.000

Le gouvernement français garantit 4 1/2 0/0 sur 66 millions du capital pour la partie française du réseau de la Compagnie, ce qui assure le service des 98,412 obligations émises en 1862.

De son côté, le gouvernement italien donne à la Compagnie une subvention de 14,000 fr. par kilomètre en sus du produit des lignes, et de 16,000 fr. sur la ligne de Potenza à Naples, longue de 162 kilomètres; le tout jusqu'à ce que les recettes et la subvention donnent ensemble 26,000 francs par kilomètre, et 28,000 fr. pour la ligne de Potenza.

Les 771 kilomètres de ce réseau qui se trouvent dans la Calabre, n'auront de longtemps qu'un trafic tout à fait insignifiant, car ce pays est peu cultivé et n'a aucune industrie. Quant aux 530 kilomètres situés en Sicile, le trafic ne sera pas non plus d'une bien grande importance. Il faut donc s'attendre à ce que la majeure partie de la subvention soit absorbée par les frais d'exploitation.

Le reste sera-t-il suffisant pour faire face au service des obligations, qui s'élèvera à environ 9 millions de francs par an? Nous le pensons, bien que nous n'ayons pas d'éléments positifs d'appréciation à cet égard. Quant aux actions, nous doutons qu'elles puissent recevoir avant plusieurs années un intérêt quelconque.

COMPAGNIE DE SAVONE

La Compagnie du chemin de fer de Savone ne possède que 194 kilomètres de concessions, dont la construction a

été traitée à forfait à raison de 295,000 fr. par kilomètre, soit fr. 40,250,000.

Son capital nominatif se compose :

1° De 40,000 actions de 500 fr. chacune, soit fr. 20,000,000.

2° De subventions de l'Etat et des communes.

3° Et d'obligations à émettre.

La marche de cette Compagnie n'a été depuis sa fondation que confusion et désordre.

Les actionnaires n'ont versé que.......fr.		7.714.000 »
L'Etat n'a donné que....................		2.000.000 »
Et les communes ne se sont exécutées que pour....................................		150.000 »
Soit ensemble.....fr.		9.864.000 »
Les travaux achevés s'élèvent à environ..		7.834.400 »
Ce qui laisserait disponibles....fr.		2.029.600 »
Mais la Compagnie a dépensé :		
1° Primes aux fondateurs..	1.821.913 20	
2° Frais généraux à Turin.	737.582 55	
3° Id. à Londres.	187.500 »	3.220.953 27
4° Plus pour intérêts sur versements.................	473.957 52	
De sorte que la Société se trouve devoir. fr.		1.191.353 27

Dans cette situation, l'entrepreneur a demandé la résiliation de son marché, et les travaux ont été au moins momentanément suspendus.

On espère toutefois que l'intervention du gouvernement italien sauvegardera autant que possible les intérêts si gravement compromis dans cette affaire par le conseil d'administration de la Compagnie.

COMPAGNIE DES CHEMINS SARDES

La longueur du réseau sarde est de 400 kilomètres.

Le capital de la Compagnie est de 75 millions, dont 25 millions en actions et 75 millions en obligations. La presque totalité des titres sont placés en Angleterre ; l'Etat garantit à la Société un produit net de fr. 9,000 par kilomètre, sous la condition que les frais d'exploitation ne pourront dépasser 50 0/0 de ses recettes brutes.

La Compagnie a en outre reçu à titre gratuit et définitif 200,000 hectares de terre situées en Sardaigne, pouvant être estimées à environ 12 millions de francs.

Cette ligne a beaucoup de difficultés à faire exécuter les versements sur ses titres, et nous ne la croyons destinée qu'à peu d'avenir.

D'après l'examen qui précède des diverses Compagnies de chemins de fer italiens, il résulte que leurs actions donneraient pour revenu annuel, savoir :

Les actions des Lombards : fr. 13 06 ou 2 61 1/5 0/0.
Les actions des Méridionaux : fr. 23 76 ou 4 75 0/0.
Les actions des Romains : néant.
Les actions du Victor-Emmanuel : douteux.
Les actions de Savone : néant,
Les actions sardes : peu ou rien.

Il n'est pas sans intérêt de noter ici les sommes payées en 1865 par le gouvernement italien pour garantie de produits sur ses chemins de fer. En voici le montant par Compagnie:

1° A la Société lombarde..............fr.	3.173.808	»
2° A la Société des Romains..............	13.621.000	»
3° A la Société des Méridionaux..........	19.085.000	»
4° A la Société de Victor-Emmanuel......	1.064.000	»
Total.....fr.	36.943.808	»

Cette somme de 36,943,808 francs ne s'applique encore qu'à 2,393 kilomètres. Lorsque le réseau complet sera en exploitation, cette garantie devra exiger une somme beaucoup plus considérable ; mais cette dépense doit être considérée comme essentiellement productive au point de vue de l'avenir du pays.

DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT ET INDUSTRIELLES

—

Le moyen le plus rationnel de constater le véritable degré du développement financier et industriel d'un pays, c'est d'étudier la puissance que l'association y a acquise; car, en dehors de ses principes fécondants, rien de réellement grand ne peut s'accomplir.

La loi sur les sociétés, en Italie, est à peu près la même qu'en France, sauf que la société à responsabilité limitée n'y est pas connue, et que la société en commandite par actions est, comme la société anonyme, soumise à l'ordonnance royale.

Dans la liste qui va suivre des sociétés italiennes par actions, nous allons les diviser par objet et par provinces.

Nous commençons par les sociétés de crédit :

Provinces.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Ancien Piémont.......	10	220.000.000	300.000
Lombardie	1	1.000.000	4.000
Romagnes	3	590.520	416
Marche et Ombrie.....	3	851.200	610
Toscane.............	4	20.840.000	50.000
Totaux....	21	243.281.720	415.026

Les provinces de Parme et de Modène, le Napolitain et la Sicile n'en ont aucune.

Il n'existe de sociétés de chemins de fer que dans l'ancien Piémont et en Toscane. En voici le tableau :

Provinces.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Ancien Piémont......	7	686.000.000	1.360.000
Toscane..............	3	110.000.000	220.000
Totaux....	10	796.000.000	1.580.000

Dans ces chiffres se trouvent comprises toutes les actions du Sud de l'Autriche et des Lombards ; *mais les obligations en sont exceptées.*

SOCIÉTÉS DE GAZ.

Provinces.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Ancien Piémont......	6	55.000.000	110.000
Lombardie...........	4	4.700.000	11.750
Parme................	1	300.000	700
Modène..............	1	300.000	1.000
Toscane..............	1	400.000	2.000
Napolitain............	1	2.500.000	5.000
Totaux....	14	63.200.000	130.450

Dans les Romagnes, les Marches, l'Ombrie et la Sicile, il n'y a encore aucune société de gaz.

MINES ET CARRIERES.

Provinces.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Ancien Piémont......	6	5.770.000	19.500
Lombardie...........	2	1.330.624	2.320
Romagnes............	3	2.787.007	2.529
Toscane..............	7	7.868.400	32.177
Napolitain............	1	49.560	»
Totaux....	19	17.805.591	56.526

Les autres provinces n'ont aucune société de cette nature.

ASSURANCES MARITIMES.

Provinces.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Ancien Piémont......	46	22.558.000	14.532
Marche et Ombrie.....	1	398.936	250
Napolitain............	15	5.299.883	770
Sicile................	2	4.085.000	4.000
Totaux....	64	32.341.819	19.552

ASSURANCES DIVERSES.

Provinces.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Ancien Piémont......	12	30.405.000	32.700
Lombardie...........	9	35.002.467	17.600
Parme...............	1	»	»
Romagnes............	1	9.876.543	4.000
Napolitain............	1	2.125.000	10.000
Totaux....	24	77.409.010	64.300

SOCIÉTÉS DIVERSES.

Provinces.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Ancien Piémont......	49	117.388.500	280.831
Lombardie...........	38	16.402.449	31.426
Modène..............	1	100.000	400
Romagnes............	4	2.044.900	1.292
Marche et Ombrie.....	1	77.140	29
Toscane..............	20	4.703.344	9.480
Napolitain............	13	44.772.825	29.480
Sicile................	1	765.000	»
Totaux...	127	186.254.158	352.938

RÉCAPITULATION.

Objet des Sociétés.	Nombre de Sociétés.	Capital.	Nombre d'actions.
Sociétés :			
De crédit............	21	243.281.720.	415.026
De chemins de fer.....	10	796.000.000	1.580.000
De gaz...............	14	63.200.000	130.450
De mines et carrières..	19	17.805.591	56.526
D'assurances maritimes	64	32.341.819	19.552
D'assurances diverses .	24	77.409.010	64.300
Diverses..............	127	186.254.158	352.938
Totaux....	279	1.416.292.298	2.618.792

En résumé, l'Italie ne possède encore que 279 sociétés par actions dont le capital-actions ne représente que *un milliard*

quatre cent seize millions deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit francs. Il faudrait donc que ce capital fût au moins *décuplé* pour que ce pays se rapprochât du niveau financier et industriel de la France.

Mais pour que le système d'association se développe, il faut qu'il prospère, et pour qu'il prospère, il est indispensable que les sociétés soient organisées sur des bases logiques et rationnelles, que leur fondation soit opportune et quelles aient en elles tous les éléments de succès nécessaires. Il faut qu'elles soient bien administrées, et ce n'est pas le cas en Italie. A ces conditions, la Péninsule offre à l'association un vaste champ à exploiter et permettant de réaliser d'immenses bénéfices, tout en contribuant au développement des richesses du pays.

Nous dirons maintenant quelques mots du Crédit mobilier italien et de la Banque de crédit italien, dont la plus grande partie des titres se trouvent en France.

CRÉDIT MOBILIER ITALIEN.

Cette Société, constituée par décret royal du 24 avril 1863, est au capital de 50 millions, divisé en 100,000 actions de 500 fr. Les opérations de cet établissement sont les mêmes que celles du Crédit mobilier français.

Les actions se négociaient en 1863 à 655 fr. ; elles ne valent plus, au moment où nous écrivons ces lignes, que 290 fr. Cette grande dépréciation est due à la complète insuffisance du conseil d'administration.

BANQUE DE CRÉDIT ITALIEN.

La constitution de cette Société remonte au 24 avril 1863. Son capital est de 60 millions divisé en 120,000 actions de 500 fr. Sur ces 120,000 actions, 80,000 seulement sont émises.

Cette Société fait à peu près les mêmes opérations que le Crédit commercial et industriel ;

Ses actions se sont négociées à 600 fr. ; elles n'ont aujourd'hui presque plus de valeur tant elles sont dépréciées. Ce résultat est dû, comme pour le Crédit mobilier italien, à l'incapacité notoire du conseil d'administration.

Ce que nous venons de dire des conseils d'administration de ces deux Sociétés financières nécessite une explication.

Ce qui manque en Italie, ce ne sont pas les affaires, mais bien les hommes pratiques.

On ne trouve pas dans ce pays, à très-peu d'exceptions près, d'administrateur qui comprenne réellement les principes qui doivent servir de guide dans la direction d'une grande société par actions.

En général, les Italiens ont la finesse et la ruse d'un diplomate ; mais ils sont peut-être un peu trop fins et trop rusés pour la pratique des grandes affaires.

Tout conseil d'administration dans ce pays, qui ne s'entourerait pas de mystères et de ténèbres, même vis à vis de ceux dont il n'est que le mandataire, croirait déroger.

Ce système produit les plus déplorables résultats.

Nous comprenons parfaitement la réserve, le silence mê-

me, lorsqu'il s'agit d'une maison particulière; mais il doit en être tout autrement pour une société par action, surtout dans un pays où la confiance est encore à créer. Si les intéressés ne sont pas renseignés, s'ils ne savent pas de temps en temps où en sont leurs affaires, l'inquiétude commence, la malveillance s'en mêle; bientôt la peur, sinon la panique, s'empare de tous les actionnaires.

Il ne suffit pas, en effet, qu'une société par actions soit même loyalement et intelligemment dirigée, il faut encore que les personnes qui ont fourni les capitaux le sachent, et que le public en général en soit instruit; car, dans le cas contraire, si quelques actionnaires ont besoin de vendre leurs titres, ils ne trouvent aucun preneur. *Il n'y a point de marché.* Et quand il n'y a point de marché, les offres se font de toutes parts, l'opinion publique s'épouvante et l'opération elle-même est bien près de sa ruine.

DU NUMÉRAIRE EN ITALIE

L'ancienne division de l'Italie en divers Etats et l'habitude de thésauriser, naturelle encore à plusieurs de ses provinces, ne permettent guère de savoir à quel chiffre peut s'élever son stock métallique. Cette question ne manque pas cependant d'importance au point de vue de l'avenir de sa puissance productive.

A défaut de renseignements suffisants à cet égard, nous allons établir le mouvement, importation et exportation, de ses métaux précieux pendant une année, et la balance de ce mouvement nous permettra d'utiles appréciations.

En voici le tableau :

Pays de provenance et de destination.	Importations.	Exportations.
France	243.676.321	192.404.266
Grande-Bretagne	210.672.664	29.576.048
Autriche	165.102.988	87.963.341
Suisse	114.483.808	159.280.337
Russie	33.780.234	2.724.089
A reporter	767.716.015	471.948:081

Pays de provenance et de destinantion.	Importations.	Exportations.
—	—	—
Report.......	767.716.015	471.948.081
Hollande................	26.283.837	1.840.450
Espagne	11.591.948	4.589.019
Belgique................	8.076.006	4.172.797
Confédération germanique	7.136.319	515.071
Suède et Norwége	2.370.000	2.733.164
Grèce...................	2.141.453	1.724.450
Ville de Hambourg.......	1.214.314	1.179.452
Iles Ioniennes	1.115.401	1.275.000
Portugal................	594.659	1.360.908
Danemark...............	63.725	43.000
Prusse..................	54.394	42.780
Turquie.................	14.770.067	6.000.777
Inde....................	1.421.576	1.120
Chine...................	60.000	1.000
Tunis et Tripoli..........	1.480.198	1.853.659
Région du Nil...........	4.376.595	3.194.724
Algérie	480.716	8.527.173
Maroc	35	1.765
Etats-Unis...............	32.596.740	4.317.817
Amérique méridionale....	15.038.509	12.731.005
Colombie................	9.069.125	3.782.693
Brésil..................	7.701.301	1.977.144
Mexique	499.570	1.001.923
Australie................	18.945	»
Total.........	918.871.448	534.814.972

Ainsi qu'on le voit, ces divers pays ont importé d'Italie 918,871,448 francs, tandis qu'ils ne lui ont expédié que 534,814,972 francs.

Le numéraire national s'est donc réduit, dans une seule année, de 384,056,476 francs.

Il faut encore tenir compte de ce que, sur les 192 millions qui lui ont été expédiés de France, une grande partie ne l'a été que par suite des emprunts italiens et pour en opérer les versements. Cette ressource n'a donc été qu'accidentelle.

Cette situation ne saurait se continuer sous peine de ruine.

L'Italie ne s'est pas encore trop aperçue sans doute de ce funeste drainage de ses métaux précieux. Cela s'explique par les capitaux portés dans ce pays par l'armée française, par ceux expédiés pour ses emprunts, pour ses chemins de fer et pour ses diverses autres sociétés par actions ; mais ces versements sont à peu près terminés, et le paiement de leurs intérêts va devenir une nouvelle cause d'exportation d'espèces.

Ce danger, dont l'Italie semble ne pas se douter, est d'une immense gravité.

Elle n'a qu'un moyen de le conjurer, c'est de développer son industrie et son commerce, afin que la balance de ses exportations sur ses importations lui permette de faire face à ses dettes extérieures, sans trop amoindrir son stock métallique.

CONCLUSION

—

Dans les recherches qui précèdent, nous avons, avec intention, évité de nous occuper de la question romaine et vénitienne. Cette question est encore trop exclusivement du domaine de la politique pour rentrer dans le cadre de ce travail. Ne voulant étudier le pays qu'au point de vue de son organisation économique et de ses ressources financières et industrielles, nous avons dû nous renfermer dans le cercle positif et pratique des faits accomplis, et laisser à d'autres le soin de prophétiser sur des conjectures.

Nous ne pouvions oublier d'ailleurs que nous nous adressons principalement à des capitalistes; et les intérêts s'allient mal aux idées purement spéculatives et aux théories de simples probabilités.

En prenant l'Italie telle qu'elle est, nous avons constaté que la fertilité de son sol est incomparable et qu'il renferme des richesses de toute nature, mais que son agriculture est encore dans un regrettable état d'infériorité.

L'Italie devrait fournir à l'Europe le coton, la soie, le chanvre, le lin et diverses autres matières premières; elle

devrait également s'approvisionner de céréales, de laines, de vins, d'esprits, de sucre et de métaux, qu'elle peut produire en abondance, et pour lesquels elle reste tributaire de l'étranger.

La densité de sa population, qui s'élève à un habitant par hectare d'étendue, ce qui ne se trouve qu'en Belgique, lui permet, en lui assurant la main-d'œuvre à bon marché, de rapidement progresser dans la voie de toutes ces productions.

Son industrie est, pour ainsi dire, encore à créer. C'est là son plus grand besoin et son plus grand écueil, car l'industrie ne peut se fonder qu'au moyen du crédit, et le crédit n'existe pas encore en Italie.

L'association, ce tout-puissant moteur du développement des richesses, n'est pas encore entrée dans les mœurs du pays. La défiance y met un continuel obstacle, et le défaut de capitaux paralyse toute grande entreprise.

Dans cette situation, le commerce international ne peut s'équilibrer ; les importations dépassent les exportations, et le déficit qui en résulte, joint aux intérêts de la dette et des autres valeurs placées à l'étranger, nécessitent chaque année une exportation de numéraire qui diminue progressivement le stock métallique de la nation et réduit encore d'autant sa puissance productive.

Nous savons bien que la science économique ne reconnaît pas comme vérité absolue que la balance du commerce international d'un peuple doive nécessairement être en sa faveur. Cela peut être juste pour l'Angleterre qui se trouve créancière presque du monde entier, mais, en général, un

pays qui consomme plus qu'il ne produit ne peut que s'appauvrir,

Or, il y a urgence pour la Péninsule italienne de développer chez elle le système de l'association, afin de grouper des capitaux suffisants pour créer son industrie et augmenter ses produits d'exportation.

Pour arriver à ce résultat, il importe que l'intérêt particulier n'étouffe pas l'interêt général, et que l'usure disparaisse. Il faut que les hommes qui se mettront à la tête des grandes sociétés ne nous donnent pas de nouvelles éditions des étroitesses de vue qui ont présidé à la direction du Crédit mobilier italien et de la Banque de Crédit. Il faut que les conseils d'administration sachent s'élever à la hauteur de leur mission et se dévouer à la prospérité des intérêts qui leur auront été confiés.

L'Etat doit aussi veiller scrupuleusement à ce qu'aucun gaspillage ne puisse avoir lieu, et donner l'exemple de la bonne foi dans l'exécution de ses engagements soit à l'intérieur, soit à l'étranger.

Il faut que le système des adjudications publiques soit complètement réformé, et que l'on fasse disparaître les nombreux abus auxquels il donne lieu. La moralité publique et le trésor de l'Etat ne pourront qu'y gagner.

Il est certainement équitable de tenir compte de ce que la reconstitution de l'Italie comme grande nation ne date que d'hier.

Les réformes veulent du temps, et les traces de la tyrannie ne peuvent s'effacer en un jour. L'Italie a déjà beaucoup fait pour sa régénération nationale, seulement il faut qu'elle sorte des coteries qui se disputent encore le pouvoir, pour

en appeler aux hommes de mérite, et qu'elle en finisse avec les *consorterie.*

La dette italienne, ainsi que nous l'avons démontré, n'a rien d'exagéré pour une population de 22 millions d'habitants. Elle n'est encore que de 220 fr. par habitant, tandis que celle de l'Angleterre s'élève à 680 fr. Les ressources pour faire face à cette dette sont d'ailleurs considérables; elles dépassent 2 milliards 500 millions. Aucun autre Etat ne peut offrir à ses créanciers un fonds de garantie d'une pareille importance.

L'Italie sait d'ailleurs s'imposer au besoin les plus nobles sacrifices. Nous avons vu en 1865 son Parlement voter spontanément l'avance facultative d'une année de contributions foncières, et cette avance a été faite avec enthousiasme par toute la nation.

La dépréciation qui pèse actuellement sur la Rente italienne ne saurait donc se justifier que par l'ignorance où l'on est des véritables richesses du pays.

Il ne faut pas non plus s'exagérer les charges que le budget italien impose à la nation. Ce budget, eu égard au nombre de la population, est un des moins élevés de l'Europe; il ne se monte qu'à 39 fr. par habitant, tandis que celui de l'Espagne atteint à 45 fr. 50 c.; celui de la France à 52 fr. 45, et celui d'Angleterre à 61 fr. 65.

D'un autre côté, les recettes du Trésor ne sont encore que de 650 millions. Ne doivent-elles pas forcément se développer? Quel est ce chiffre comparé à celui de plus de deux milliards que paie annuellement la France!

Les chemins de fer italiens ne sont malheureusement pas dans une situation florissante. Nous en avons expliqué les

causes. Le trafic actuel est loin d'être suffisant, et l'avenir de plusieurs Compagnies est gravement compromis.

Toutefois, il paraît impossible que le gouvernement italien ne prenne pas en considération le triste état de ces Compagnies. Il y va de son intérêt et de sa dignité. Il ne faut pas que la confiance des capitalistes étrangers ne trouve que déceptions. L'Italie a encore trop besoin de crédit pour ruiner ses premiers prêteurs, et son réseau de voies ferrées n'èst pas moins indispensable au maintien de son unité nationale qu'à la prospérité de ses populations.

L'Italie a eu le monopole du commerce entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, l'achèvement de ses chemins de fer et du canal de l'isthme de Suez peut lui permettre d'en reconquérir une forte partie.

Nous terminons en exprimant l'espérance que cette grande nation ne voudra pas plus la ruine des actionnaires de ses chemins de fer que celle des porteurs de sa Rente, et qu'elle saura s'inspirer, dans toutes ces questions d'équité, de la loyauté si proverbiale de son vaillant roi, le *galantuomo.* Nous désirons d'autant plus qu'il en soit ainsi, que nos sympathies pour l'Italie sont profondes, et que nous avons foi en ses hautes destinées.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie Ch. Schiller, 10, rue du Faubourg-Montmartre

OUVRAGES DE L'AUTEUR

LA

SCIENCE DE LA BOURSE

MOYENS D'AUGMENTER

SES REVENUS SANS SPÉCULATION NI RISQUE

Par Ch. DENÉCHAUD

3e ÉDITION

La **Science de la Bourse** n'est pas un manuel de joueur, elle est destinée aux capitalistes et petits rentiers; ils y trouvent une méthode d'emploi des fonds disponibles parfaitement sûre qui permet de faire fructifier le capital sans aucun risque et de mettre ainsi le revenu, jusqu'ici invariable, en harmonie avec des dépenses qui s'augmentent chaque jour.

NOTA. — Comme complément de la **Science de la Bourse**, l'auteur envoie gratuitement chaque samedi, à ses clients, une circulaire contenant les nouvelles financières, les renseignements utiles, les variations et les derniers cours de la Bourse.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DE LA

LIGNE D'ITALIE

CAUSES ET RÉSULTATS DE SA MISE EN FAILLITE

Prix : 50 centimes.



